|  |
| --- |
| Normand ROYAutomne 1987“Les théoriesphilosophico-politiquesde l’État.”**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES**CHICOUTIMI, QUÉBEC<http://classiques.uqac.ca/> |



<http://classiques.uqac.ca/>

*Les Classiques des sciences sociales* est une bibliothèque numérique en libre accès développée en partenariat avec l’Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.



<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

**Politique d'utilisation
de la bibliothèque des Classiques**

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l’autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.

- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue

Fondateur et Président-directeur général,

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Un document produit en version numérique par Réjeanne Toussaint, bénévole, Chomedey, Ville Laval, Qc. courriel: rtoussaint@aei.ca.

[Page web](http://classiques.uqac.ca/inter/benevoles_equipe/liste_toussaint_rejeanne.html) dans Les Classiques des sciences sociales :

<http://classiques.uqac.ca/inter/benevoles_equipe/liste_toussaint_rejeanne.html>

à partir du texte de :

Normand ROY

***“Les théories philosophico-politiques de l’État.”***

In revue **Interventions économiques *pour une alternative sociale***, **L’ÉTAT EN QUESTION #2**, pp. 55-64. Montréal : Revue ***Interventions économiques*** *pour une alternative sociale,* no 18, automne 1987, 272 pp.

 Courriel : Diane-Gabrielle Tremblay : Diane-Gabrielle.Tremblay@teluq.ca

Professeure École des sciences de l'administration

Université TÉLUQ

Tél : 1 800 665-4333 poste : 2878

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5’’ x 11’’.

Édition numérique réalisée le 18 mai 2022 à Chicoutimi, Québec.



Normand ROY

**“Les théories philosophico-politiques de l’État.”**



In revue **Interventions économiques *pour une alternative sociale***, **L’ÉTAT EN QUESTION #2**, pp. 55-64. Montréal : Revue ***Interventions économiques*** *pour une alternative sociale,* no 18, automne 1987, 272 pp.

**Note pour la version numérique** : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l’édition papier numérisée.

[55]

**No 18. L’ÉTAT EN QUESTION #2
DOSSIER**

“LES THÉORIES
PHILOSOPHIQUES DE L’ÉTAT :
UN SURVOL.”

Normand ROY

*Le texte qui suit est un essai sur les théories philosophico-politiques de l'État, plus particulièrement sur les grands thèmes conceptuels de la réflexion sur la réalité étatique de la fin du moyen-âge à nos jours. La question de l'origine de l'État est abordée en premier lieu puis vient celle de sa* [56] *nature et de son rapport à la totalité du social. La perspective du fonctionnement et de la structure de l’État est discutée dans la troisième partie du texte ; et finalement la problématique plus contemporaine de sa transformation fait l’objet d’une dernière section.*

*La fin du moyen âge marque les débuts de la construction de l’État moderne. Pour Normand Roy, le problème de l’origine de l’État apparaît très rapidement dans la pensée occidentale, comme indissociable de celui d’une nécessité associée très tôt à l’opposition entre deux états : l’état de nature et le contrat social que se donneraient les hommes entre eux. L’État devient alors l’institution que les différents courants de pensée chercheront par la suite à déchiffrer par les fonctions qu’il joue vis-à-vis des rapports de société. De là, montre Normand Roy, les impasses de la théorie fonctionnaliste « qui s’interdit de penser la contingence de l'État comme mode d’organisation des rapports sociaux » ; ou encore celles des théories marxistes contemporaines de la régulation et de la dérivation pour qui l’État devient, au mieux, « la boîte noire de la structuration des rapports sociaux ou de leur transformation radicale ». Pour l'auteur, le débat actuel sur les transformations de l’État, concomitant à celui sur les transformations sociales dans son ensemble, et ce au moment où « nul ne sait plus trop bien ce qu'est l’un ou l’autre » vient dans une certaine mesure révéler le dérapage des sociétés étatiques qui savent qu’elles font l ’Histoire, mais qui ne savent pas l’Histoire qu’elles font, et sans ne pouvoir rien y faire de toute façon.*

I.E.

Il faut lire en filigrane de ce texte l’histoire de l’évolution de la pensée philosophico-politique sur l’État. Au moment de l’émergence de l’État moderne, les théoriciens ont cherché à réfléchir sa nouveauté en l’opposant à ce qui lui était radicalement différent. Le problème de l’origine de l’État apparaît rapidement indissociable de celui de sa nécessité, qui peut être pensée comme la question de sa naturalité ou de sa finalité.

Penser la nature de l’État en ces termes conduit ensuite à théoriser l’articulation de ses différents moments entre eux et avec la société dans son ensemble. En fonction des thèses sur celle-ci, l’État apparaît sous des éclairages très contrastés lorsque mis en relation les uns aux autres. Une démonstration de l’impasse de la synthèse des conceptions contradictoires des phénomènes social et étatique s’exprime dans l’interprétation [57] fonctionnaliste qui s’acharne, au vingtième siècle, à disséquer l’État et à identifier ses éléments et ses mécanismes particuliers, puis à rassembler le tout de mille façons différentes. Enfin, à la faveur de l’exacerbation des crises de tous ordres qui assaillent les sociétés modernes et qui culminent dans la déperdition du sens, et donc de toute unité a priori, de la pratique sociale et de sa réflexion théorique, l’interrogation se déplace du côté de la transformation de l’institution étatique qui est concomitante et concordante à la transformation sociale dans son ensemble. Et ce au moment où nul ne sait plus très bien ce qu’est l’un ou l’autre.

L’origine de l’État

L’État est en quelque sorte sorti tout armé de la tête de Zeus, du moins dans la pensée philosophico-politique occidentale. L’étymologie du terme est révélatrice : du latin *status*, dérivé de *stare* qui signifie se tenir debout, l’État est donc une manière d’être. Or, l’être est toujours, de toute éternité.

Dans tous les signifiés de sa polysémie, l’état, aussi bien que l’État, réfère à quelque chose d’absolument essentiel ; à l’être même de l’être humain, quand il concerne plus particulièrement celui-ci. D’un côté, l’état est quelque chose qui est intimement lié à l’individu. On parlera de l’état général de ce dernier, de son état de santé, de son état d’âme, etc. Mais en même temps, l’état renvoie à la situation d’une personne dans la société, à sa condition, ou à sa position, à son métier ou à sa profession. Dans la troisième acception qui nous intéresse plus particulièrement ici, l’État avec majuscule et majesté réfère à la manière d’être d’un groupement humain. Ce qui explique sans doute pourquoi la pensée occidentale a tant de mal à penser une société sans État.

L’univers sémantique du concept d’état lie ainsi le moment individuel, c’est-à-dire la spécificité radicale de chaque individu, sa particularité en tant que membre positionné d'un groupe, et le moment de la généralité qui transcende les conditions particulières et les individualités irréductibles, et donne à une société une existence propre. On aura reconnu la figure hégélienne du syllogisme par laquelle l’unité de l’être réside dans la médiation par le particulier du singulier et du général.

Le détour du côté de l’étymologie et de la sémantique n’est donc pas gratuit. Il s’avère apte à introduire la réflexion sur l’émergence de l’État telle que celle-ci s’est exprimée notamment chez Hobbes et Rousseau, mais aussi chez de nombreux autres penseurs, on songe à Locke en particulier, qui furent les contemporains de la mise en œuvre, et plus tard de l’épanouissement de la réalité étatique en Europe occidentale à partir de la Renaissance. Ceux-ci ont d’emblée opposé deux [58] États : l’état de nature et l’État que les hommes se donnent à la suite d’un contrat social dont ils auraient convenu on ne sait trop comment. Que cet état de nature et que ce contrat social relèvent de mythes fondateurs et non d’un fait historique objectif et premier n’est pas en cause ici. Ce qui l’est par contre, c’est la conscience claire d’une rupture dans les conditions de l’existence sociale. L’État est alors une instance qui fonde en même temps qu’elle est fondée par les rapports des hommes entre eux. L’émergence de l’État correspond donc vraiment à une rupture du mode d’existence de ces rapports, de leur organisation.

Les premières réflexions sur l’État en avaient indubitablement saisi la nouveauté, mais elles ont cherché à la comprendre à partir d’une logique binaire substantialiste qui reposait sur une affirmation catégorique. Chez Hobbes, l’état de nature est la guerre de tous contre tous, tandis que l’État introduit la souveraineté sous la forme de la monarchie absolue qui possède la faculté paradoxale de permettre à l'homme individuel de jouir de sa liberté et de sa propriété à l’abri de la convoitise de ses semblables. Chez Rousseau par contre, l’homme de nature est bon et la société le corrompt. Le paradoxe rousseauiste est alors celui du projet de la constitution d’une autre société qui seule peut permettre le retour à l’intériorité vraie de l’état de nature.

Plus tard, la pensée libérale fait de l’État une conséquence, une superstructure déterminée comme aurait dit Althusser, émanant de la société civile et l’arbitrant passivement, et minimalement si possible. L’origine et la nature de l’État se confondent largement ici dans un nouveau paradoxe, celui d’une société civile autorégulée qui se donne un État superfétatoire en quelque sorte. Situation d’autant plus curieuse que cet État devient vite autonome et qu’il menace de phagocyter ce qui lui avait donné le jour.

La théorie marxiste de l’État, dont l’expression première est due à Engels, fait de l’origine de l’État une conséquence de la division de la société en classes. Or, la question est alors de savoir pourquoi cet État s’avère nécessaire à une évolution qui avait déjà eu lieu sans lui.

De nouveau, la vision d’un état premier, celui du communisme primitif, s’accorde malaisément avec la conscience d’une rupture qui, tout en introduisant une opacité absente jusque là des rapports sociaux, s’avère un élément déterminant d’un autre évolution qui est censée conduire à un retour à la transparence perdue.

Proches parentes sur le plan philosophique du libéralisme du XVIIIe siècle, les théories formalistes contemporaines, celles de Rawls et de Nozick en particulier, ne retiennent de l’origine de l’État que le moment logique d’une mise en ordre opérationnelle d’une conception axiomatique, supposément acceptée par tous, de la nature des rapports sociaux dans leur ensemble (et dans leur devenir, pourrait-on [59] ajouter, si ces théories en avaient la moindre conscience). Comment des hommes de nature qui ne partagent pourtant aucun langage commun pour se comprendre parviennent-ils à s’entendre si commodément ne nous est pas révélé ici.

Par-delà les innombrables interprétations de la dichotomie entre l’état de nature et la société étatique, le même écueil surgit invariablement : le processus de la rupture n’est pas pensé comme signifiant, c’est-à-dire comme significatif pour lui-même. Seuls demeurent l’avant et l’après, le meilleur et le pire, ces deux idéal-types extérieurs qui se renvoient sans fin leurs images respectives de pures négativités réciproques.

L’opposition de l’État et de l’après-État confronte la même aporie. Le dépassement de l’État ne peut guère être compris autrement que comme redécouverte d’une pureté perdue, ou comme rechute dans le chaos originel ; conceptions manichéennes donc, qui ne laissent guère de place à la compréhension des pratiques sociales concrètes, dont les pratiques étatiques, et de leur transformation dans le temps et par l’action humaine dans sa continuité.

La nature de l’État

Qu’est donc l’État ? Dès l’abord, ce qui frappe l’analyste du phénomène étatique c’est la diversité, et le plus souvent le flou non admis, des conceptions qui en sont produites. Toute définition positive de l’État apparaît d’emblée unilatérale et particulière. L’État est parfois assimilé à un espace géographique concret, à une communauté humaine différenciée entre gouvernants et gouvernés, à un système de normes, à la Raison qui s’incarne et se réalise dans l’Histoire, à l’autorité planificatrice suprême, à l’instrument d’une classe sociale dominante, à une réalité malveillante qui se dresse contre la société civile pour l’enchaîner ou la détruire, à une bête parasitaire qui accapare et dilapide la richesse produite par le marché, et à bien d’autres choses encore. De nouveau, le Bien est opposé au Mal, l’ordre au désordre, sans que soit comprise la médiation des termes qui sont mis en opposition.

Certes, la réflexion sur l’État a pu s’affranchir, partiellement du moins, de ces mises en relation qui n’en sont pas, pour tenter de saisir en quoi l’État instaure un mode historiquement particulier de rapport entre les hommes. La théorie de l’État participe alors à l’effort d’explicitation d’un ensemble de phénomènes (la souveraineté, la domination, le droit, le pouvoir, la politique, la nation, l’économie capitaliste, etc.) qui surgissent ou qui prennent une forme déterminée dans la société moderne.

Du côté du politique, qui est certes une dimension absolument essentielle du phénomène étatique, l’État est le support d’un pouvoir qui [60] transcende la volonté ou la qualité individuelle des gouvernants. La légitimité de la domination ne tient plus à des attributs de naissance, à un pouvoir charismatique et à ses aléas, mais à l’institutionnalisation du fait social du pouvoir politique. Celui-ci y gagne une explication et une justification qui lui faisaient défaut dès lors que ses supports antérieurs dans le mythe, la religion ou la tradition en particulier, se sont effondrés sous les coups de boutoir de la Raison critique qui accompagne et est indissociable du processus de modernisation de la société occidentale.

L’institutionnalisation du pouvoir politique dans l’État produit la détermination des règles générales et abstraites de son fonctionnement, de sa détention et de sa passation. L’arbitraire du Prince cède à l’arbitraire des règles, qui deviennent elles-mêmes un enjeu de la lutte pour le pouvoir étatique. Mais si la prise du pouvoir permet, conditionnellement et circonstantiellement, de modifier les règles, la permanence de l’État est garante du maintien d’un consensus minimal sans lequel les rapports sociaux cessent d’être régis par le jeu politique pour ne plus l’être que par la force nue ou la violence pure. Mais ce consensus ne saurait pas plus être total sans que la politique se trouve évacuée, au profit de l’adhésion inconditionnelle de tous et de chacun au règne de la Raison, ou à celui d’un déterminisme jugé inamovible. La solution du marché est notamment présentée comme une alternative du premier ou du deuxième type, selon le cas.

L’État assure donc l’ordre et la permanence des rapports sociaux dans la société moderne, par sa capacité à régler leurs transformations, ce que d’autres formes organisationnelles ne parviennent pas à réaliser sans rupture radicale de la continuité de ces rapports. Le caractère « artificiel » de l’État est déterminant de cette aptitude à intégrer et à articuler des transformations qu’un ordre trop immuable ou trop identifiable à une contingence circonstancielle ne saurait se soumettre.

L’État est en effet une idée que l’analyse ne saurait fixer en un lieu déterminé du social, ou ne saurait disséquer aisément dans ses mécanismes particuliers sans perdre de vue son essence. Ajoutons immédiatement qu’en affirmant que l’État est une idée, nous ne voulons pas en conclure qu’il n’a pas de réalité, ou que celle-ci est chimérique, ou encore qu’il n’est que le reflet d’autre chose que lui-même. Au contraire, le propre de l’idée de l'État est d’affecter les formes de la pratique sociale, dont celle de l’autorité qui a le pouvoir de rendre possible, littéralement d’autoriser, ce qui est ou ce qui doit être. En ce sens, la pratique sociale n’est pas tant confrontée à des déterminations naturelles, ou économiques comme on voudra, qu’aux conditions qu’elle s’est elle-même donnée et aux résultats qui en découlent.

C’est pourquoi les conceptions étroitement économistes ou « matérialistes » de l’État font l’impasse dans leur analyse du phénomène étatique. Les théories de l’État sur le mode régulationniste ou dérivationniste, [61] par exemple, n’ont conduit la plupart du temps, et au mieux, à ne traiter de l’État que comme la boîte noire de la structuration des rapports sociaux ou de leur transformation radicale. La presque totalité de la sociologie et de la science politique du vingtième siècle, tant « bourgeoise » que marxiste, s’est ainsi enferrée dans ce type d’analyses, qui ne pouvait déboucher dans la pratique que sur un réformisme naïf, sur une apologie à peine déguisée du « statu quo » du moment, ou encore sur une dénonciation aussi impuissante que passionnée de celui-ci.

Mais déjà nous voilà conduits de l’interrogation sur la nature de l’État à celle de son fonctionnement.

Fonctionnement et fonctions de l’État

Le questionnement du vingtième siècle sur l’État a été somme toute assez pauvre sur le plan philosophique, tant dans la tradition marxiste que libérale. Il semble que l’on doive en attribuer la cause aux glissements fonctionnalistes et structuralistes de la méthode des sciences sociales en quête de légitimité « scientifique ». Ne pouvant partir de l’État en tant qu'idée, la réflexion théorique a tenté d’atteindre l’intelligence du phénomène étatique dans ses mécanismes, ses organes, ses appareils, ses lieux, son autonomie relative, son instrumentalité, bref dans ses contingences et non pas dans sa contingence.

Qu’entend-on par là ? La théorie fonctionnaliste de l’État servira d’illustration. Pour cette dernière, l’État est de toute éternité, comme le marché et tout le reste de son univers théorique d’ailleurs, le fonctionnalisme ne pouvant guère rendre compte que de « ce qui est substantiellement partout et toujours le même dans la vie des organismes politiques considérés comme unités de fonctionnement » [[1]](#footnote-1).

Pour le fonctionnalisme donc, il n’est point possible de penser l’État comme institution, comme institué et instituant, puisque jamais rien de tel ne s’est produit dans l’histoire de la société humaine. La théorie de l'État du fonctionnalisme est donc formelle, au sens où elle se veut générale et universelle, tout en n’étant de fait que rationalisation immédiate et spontanée du caractère lui-même objectivement formel des rapports sociaux de la société moderne. Cette théorie est également « ad hoc » dans la mesure où elle reflète des pratiques sociales concrètes sans les réfléchir, c’est-à- dire sans les interpréter et les interroger sur leur être et leur devenir, donc sans se poser la question de son rapport à ces pratiques.

Mais en même temps que la théorie fonctionnaliste s'interdit de penser la contingence de l’État comme mode d’organisation des rapports sociaux, elle se repaît de l’analyse de ses organes, de ses fonctions, et de leur articulation. À la trilogie classique de l'exécutif, du législatif et du juridique, la théorie contemporaine a souvent ajouté d'autres fonctions ou instances, dont [62] celle de l'administration, et elle en a étudié les formes et les relations, mais avec le souci constant de montrer en quoi l’État fonctionnel n’est de fait que toujours identique à lui- même. Il en est ainsi puisque le sens de ce qu'est l’État, de ce qu’il en advient comme représentation d’une « volonté collective, ou comme expression d’une « conscience nationale », ou plus prosaïquement comme régulation de la dialectique des rapports sociaux, se perd dans la confusion de la pensée qui prend pour factualité, c’est-à-dire de l’ordre des faits premiers, ce qui découle de l’action humaine et des conditions qu’elle se donne.

Notons brièvement que le fonctionnalisme dont il est question ici est entendu au sens large, et qu’il englobe par conséquent une bonne part des écrits marxistes pour lesquels le problème de la reproduction sociale n’est pas traité de manière radicalement différente du problème fonctionnaliste « bourgeois » de la permanence systémique d’un ordre dont la genèse, l’évolution et la transformation ne sont pas pensées, comme mouvement unitaire de la réalité elle-même.

Ce qui est affirmé ici à propos des thèses fonctionnalistes peut être étendu, *mutatis mutandis*, à la critique des divers structuralismes qui en ont pris le relais. Dans un cas comme dans l’autre, la dialectique des pratiques est soit absente, soit réduite à un artifice discursif qui n’illumine guère leur devenir. C’est pourquoi l’examen de la réalité étatique opéré du point de vue de la reproduction ne s’est pas avéré explicatif : montrer en quoi des processus ou des évènements sont nécessaires à la reproduction d’un système social ne constitue pas une explication du pourquoi ils se produisent. Tout au plus, cela nous renseigne sur le fait qu’il pourrait en être autrement [[2]](#footnote-2).

L’abondance des travaux socio- logiques ou de politologie sur l’État réalisés au cours de ce siècle a produit des résultats qui ne sont pas dépourvus d’intérêt ni d’importance. Mais sur le plan d’une philosophie de la théorie sociale, il faut admettre que leur insistance sur le fonctionnement ou la structure de l’État n’était sans doute pas la voie la plus fructueuse à suivre.

Transformations de l’État

La problématique plus actuelle sur l’État se porte sur ses transformations. Il y a évidemment des raisons à la fois théoriques et historiques à ce déplacement. D’une part, l’étude des fonctions et des structures fait de l’identique avec du différent, et finit en conséquence par appauvrir notre intelligence de l’épaisseur incontournable de la réalité (comme dirait le chef de l’État français). D’autre part, cette réalité est elle-même si manifestement en transformation accélérée et radicale sous nos propres yeux qu’il devient intenable de ne pas penser celle-ci et [63] de ne pas lui conférer la place centrale dans l’effort de compréhension.

L’étude des transformations de l’État touche particulièrement trois ordres de considérations : celui du rapport de l’État à lui-même, à sa hiérarchie, à sa structure et à son fonctionnement propre ; celui de son rapport à la société, dont en particulier le rapport au marché ou à l’économie est prépondérant actuellement ; et celui de son rapport aux autres États et au marché mondial. Évidemment, ces différents ordres se tiennent et forment une unité réelle qu’il faut penser.

Tout le problème est là. À partir de quel lieu du temps, de l’espace ou du social peut-on questionner les transformations contemporaines de l’État ? À partir du passé ou de l’avenir, les deux perspectives se confondant d’ailleurs curieusement dans la pensée néo-libérale et dans le marxisme ? Ou à partir du dedans et du maintenant, comme cela semble être particulièrement le point de vue systémique qui, abolissant en principe la distinction sujet/objet, fait de son objet une subjectivité en soi, et du regard de l’observateur un processus objectif ? Ce dernier point de vue s’est récemment répandu dans les sciences sociales. Il a l’avantage d’être « branché » sur les transformations en cours, sinon d’y participer pratiquement et de les refléter adéquatement. Sur le plan épistémologique, il repousse un peu plus loin, bien plus qu’il ne dépasse notons-le, l’insigne problème de toute théorie de la connaissance consciente d’une distance et d’une altérité entre elle-même et le monde.

Se situant dans le mouvance de ce qu’il interprète, le discours systémique sur l’État rend compte de ce qui se passe « objectivement », c’est-à-dire à partir d'un consensus intersubjectif sur la primauté ontologique du changement. Un problème incident est alors de distinguer ce qui est un changement véritable et ce qui est simple agitation, variation infini du même ; le changement ne pouvant être essentiel que par rapport à une permanence dont il n’est rien dit. Un autre problème est celui de la signification d’une telle démarche. Que la pensée systémique puisse rendre compte assez justement du renversement de l’ordre hiérarchique des fonctions de l’État, du poids grandissant de l’administration et de la régression corrélative de la fonction législative ; qu’elle soit apte à saisir le mouvement de dissolution, au sens de la théorie physique, de l’État dans moult lieux du social (tables de concertation, sommets économicaux-sociaux, commissions d’enquête, tribunaux administratifs, sociétés d’État, partenariats divers, etc.) ; qu’elle saisisse les implications stratégiques de la planétarisation du marché sur le devenir des relations interétatiques ; qu’elle réalise tout cela et plus encore ne nous fait pas nécessairement avancer dans la réflexion sur ce que doit être l’intelligence de ce qui advient ainsi.

Or, ce qui advient procède d’une part de la transformation des pratiques concrètes, et plus spécifiquement ici des pratiques étatiques en tant qu'expression de la forme en tant que prend l’universalité comme [64] totalité qui se pose face à cette autre forme de l’universalité, celle qui procède du point de vue de l’individualité dans le marché de la société moderne. Et d’autre part, cet objet de pensée qu’est l’État se conçoit, comme tout autre objet de pensée, tour à tour comme phénomène intellectuel, et comme représentation adéquate du réel. L’enjeu est alors celui de la capacité de comprendre, et de faire agir, ce qui surgit dans le moment de la médiation entre ces deux normativités, celle de la pratique et celle de sa réflexion dans et par la théorie. Le défaut d’y parvenir ne peut conduire qu’à une rupture et qu’à une incommensurabilité entre des transformations apparemment autonomes des pratiques étatiques (et sociales, de manière plus générale), procédant d’un équilibrage « cybernétique », et leurs théorisations de plus en plus ad hoc et de plus en plus fermées les unes par rapport aux autres. Incapacité qui se traduit par une sorte de schizophrénie de l’action, et par la perte de toute intentionnalité de la théorie autre que radicalement impuissante, ou tout simplement velléitaire, sans prise sur son objet parce que trop collée sur lui.

La « dépolitisation » constatée aujourd’hui un peu partout dans le monde révèle ce dérapage d’un monde d’États, ou de sociétés étatiques, qui savent qu’ils font l’Histoire, mais qui ne savent pas l’Histoire qu’ils font, et qui n’y peuvent rien de toute façon.

Janvier 1986.

Bibliographie

Birnbaum, Pierre, « États, idéologies et action collective en Europe occidentale » in *Revue internationale des sciences sociales*. Vol. XXXII, n° 4, 1980.

Birnbaum, Pierre, [*La logique de l'État*](http://classiques.uqac.ca/contemporains/birnbaum_pierre/Logique_de_Etat/Logique_de_Etat.html). Paris, Fayard, 1982.

Burdeau, Georges, « État », in *Encyclopédie Universalis*, 1984.

Brucan, Silviu, « L’État et le système mondial », in *Revue internationale des sciences sociales*. Vol. XXXII, n° 4, 1980.

Dumont, Louis, *Essais sur l’individualisme*. Paris, Seuil, 1983.

Dumont, Louis, *Homo aequalis*. Paris, Gallimard, 1977.

Gagné, Gilles, « [Gérard Bergeron et la théorie de l’État](https://www.erudit.org/fr/revues/rs/1985-v26-n1-2-rs1566/056144ar/)», in *Recherches sociographiques*, Vol. XXVI, nos 1-2, 1985.

Giddens, Anthony, *A Contemporary Critique of Historical Materialism*, Berkeley and L.A., University of California Press, 1981.

Rosanvallon, Pierre, *Le capitalisme utopique : Critique de l'idéologie économique*, Paris, Seuil, 1979.

Rosanvallon, Pierre, *La crise de l'État-Providence*, Paris, Seuil, 1981.

Skopcol, Theda, *States and Social Revolutions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979.

1. Gilles Gagné « [Gérard Bergeron et la théorie de l’État](https://www.erudit.org/fr/revues/rs/1985-v26-n1-2-rs1566/056144ar/)» in *Recherches sociographiques*, Vol. XXVI, nos 1-2, 1985, p. 237. Souligné par l’auteur. [↑](#footnote-ref-1)
2. Voir à ce propos Anthoby Giddens. *A Contemporary Critique of Historical Materialism*. University of California Press, 1983. Particulièrement le chapitre 9. [↑](#footnote-ref-2)